



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE 2024

REÇU A LA SOUS PRÉFECTURE
DE FORCALQUIER

- 3 DEC. 2024

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Délibération n°2024-55

Thème : AFFAIRES GENERALES ET JURIDIQUES 1

Objet : Recrutement et indemnités des agents recenseurs et désignation d'un coordonnateur et d'un coordonnateur-adjoint

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-huit du mois de novembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 22 novembre 2024 s'est réuni à l'Hôtel de Ville dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur David GEHANT.

Membres en exercice : 29 Membres présents : 20 Pouvoirs : 9 Suffrages exprimés : 29

Étaient présents :

David GEHANT, maire ; Emmanuel LUTHRINGER, adjoint ; Thomas CHERBAKOW, adjoint ; Sylvie SAMBAIN, adjointe ; Charlotte SOULARD, adjointe ; Karima COEURET, adjointe ; Jean- Pierre GEORGE, adjoint ; Jacqueline VILLANI, conseillère municipale ; Didier MOREL, conseiller municipal ; Francine GIAY- CHECA, conseillère municipale ; Gérard PETEY, conseiller municipal ; Michel DALMASSO, conseiller municipal ; Elodie OLIVER, conseillère municipale ; Fabien JOURDAN, conseiller municipal ; Jérémie DENIER, conseiller municipal ; Danièle KLINGLER, conseillère municipale ; Lorraine PRUNET, conseillère municipale ; Lisa MARCEL, conseillère municipale ; Charles DANNAUD, conseiller municipal ; Alix POINSO, conseillère municipale.

Étaient représentés :

Mme Caroline MASPER, adjointe donne procuration à Mme Sylvie SAMBAIN
Mme Sandrine LEBRE, adjointe donne procuration à M. Thomas CHERBAKOW
Mme Aurélie ANNEQUIN, conseillère municipale donne procuration à Mme Karima COEURET
M. Michel CHAPUIS, conseiller municipal donne procuration à M. Emmanuel LUTHRINGER
M. Rémy ROTA, conseiller municipal donne procuration à M. Jérémie DENIER
Mme Virginie FAYET, conseillère municipale donne procuration à Mme Elodie OLIVER
Mme Morane SOULIE, conseillère municipale donne procuration à M. David GEHANT
M. Jean-Michel GRES, conseiller municipal donne procuration à M. Charles DANNAUD
M. Geoffroy GONZALEZ, conseiller municipal donne procuration à Mme Lorraine PRUNET

Absents excusés :

Caroline MASPER, Sandrine LEBRE, Aurélie ANNEQUIN, Michel CHAPUIS, Rémy ROTA, Virginie FAYET, Morane SOULIE, Geoffroy GONZALEZ, Jean-Michel GRES.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire choisi au sein de la présente Assemblée ; Madame Elodie OLIVER a été désignée à la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2122-21 10,

VU le Code général de la fonction publique,

VU la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière statistique,

VU la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,

VU la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, et notamment ses articles 156 à 158 relatifs à la rénovation du recensement,

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

VU le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,

VU l'arrêté du 5 août 2003 portant application des articles 23 et 24 du décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

CONSIDÉRANT que la commune de FORCALQUIER doit organiser pour l'année 2025 les opérations de recensement de la population qui auront lieu sur la commune du 16 janvier au 15 février 2025. De plus, l'enquête famille réalisée tous les 10 ans, s'effectuera cette année sur deux districts. Cette enquête vise à mieux comprendre la diversité des situations familiales et les modes de vies des familles,

CONSIDERANT qu'afin d'assurer les opérations de ce recensement, il s'avère nécessaire de procéder au recrutement d'agents recenseurs vacataires. Ces agents recenseurs doivent réaliser le recensement d'environ 3 500 logements prévus pour la campagne 2025, il est donc proposé de recruter 14 agents recenseurs qui assureront en moyenne une collecte auprès de 250 logements.

CONSIDÉRANT qu'il convient également de désigner un coordonnateur de l'enquête de recensement et un coordonnateur-adjoint,

CONSIDERANT que la campagne de recensement se décompose comme suit :

- 2 demi-journées de formation début janvier 2025,
- Environ une journée et demie pour la tournée de reconnaissance,
- Un peu plus de 4 semaines de collecte chez les habitants du lundi au samedi et particulièrement à partir de 17 heures et un rendez-vous hebdomadaire minimum en mairie,
- Clôture des opérations de recensement au plus tard le 27 février 2025.

Il est proposé de fixer la rémunération des agents recenseurs selon le dispositif suivant :

- Demi-journée de formation -----35,00 €
- Tournée de reconnaissance ----- 105,00 €
- Bulletin individuel ----- 1,50 €
- Feuille de logement ----- 0,80 €
- Bulletin étudiant ----- 0,70 €
- Feuille immeuble collectif ----- 0,70 €
- Enquête famille pour les districts concernés -----100 € / par district

Dans la mesure où le nombre des bulletins individuels et d'enquêtes ne sera connu qu'à l'issue des différentes collectes, fin février, les indemnités afférentes seront versées au mois de mars 2025.

En contrepartie, la commune percevra une dotation forfaitaire allouée par l'Etat au titre des opérations de recensement, d'un montant de l'ordre de 10 000 €.

Ceci exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE :

- D'autoriser le recrutement de 14 vacataires pour assurer les fonctions d'agents recenseurs dans le cadre de la collecte 2025.
- D'approuver le dispositif de rémunération des vacations « agent recenseur » dans les conditions énoncées ci-dessus.
- D'inscrire les crédits correspondants au budget de fonctionnement de la commune, au chapitre 012.
- De désigner Madame Françoise CORTAIX, responsable du service population, en qualité de coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement.
- De désigner Madame Sylvie SAMBAIN, adjointe au maire déléguée, en qualité de coordonnateur-adjoint.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement, un adjoint ou un conseiller municipal à effectuer toute démarche consécutive à cette décision, et pour les élus ayant reçu délégation à signer, au nom et pour le compte de la Commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 29
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits,
POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,
David GEHANT



Acte publié le : 03 DEC. 2024

